La Saint Augustinaise JC Avril

Règlement course 2024

Epreuves ouvertes à tous les concurrents nés en 2008 et avant pour le 7 km ou le 10 km licenciés FFA.

Pour tous les autres licenciés ou non licenciés produire un certificat médical de non contre-indication la course à pied en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve ou à compter du 5 mai

2024 une photocopie du PPS (Parcours Prévention Santé)

Règlement identique pour les 7 ou 10 km de Saint Augustin du 4 août 2024

Participation : ouverte homme et femme

Accueil dossards : Stade à partir de 8h00

Trophées aux 3 premiers hommes et femmes

Départ : rue Bas Charosson à 9h00

Lot aux 1ers et 1ères de chaque catégorie

Parcours : sur route et chemins

Lot non cumulable

Ravitaillement tous les 3 km

Lot aux intermédiaires chez les Masters

Un lot au départ à tous les participants

Accompagnement : coureur sans dossard ou à vélo interdit

Vestiaires et douches

Résultats : affichés à l'arrivée.

Détails : <u>www.challengedupaysroyannais.info</u> **Photos sur site :** casasaintaugustin.com

BULLETIN D'ENGAGEMENT:

La Saint Augustinaise Jean Claude AVRIL (*) - 06/08/2023

A adresser à : C.A.S.A. M. JOUAN 16 Avenue de la Grande Côte - 17570 Saint Augustin							
EPREUVE:	7 KM	10 KM (*)	Entourez la distance choisie				
NOM :Prénom :							
CLUB : <u>Photocopie de la licence ou du certificat médical</u>							
Catégorie :	égorie : Date de naissance :			Sexe:	F	Н	
Téléphone :		Adresse Inte	e rn et :		· • • • • • •		